

BGer 4A_83/2011 vom 30. März 2011

Bundesgericht, 2011-03-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_83_2011

FR: TF 4A_83/2011 du 30 mars 2011

IT: TF 4A_83/2011 del 30 marzo 2011

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

{T 0/2}

4A_83/2011

Ordonnance du 30 mars 2011

Ire Cour de droit civil

Composition

M. le Juge Corboz, en qualité de Juge unique.

Greffier: M. Piaget.

Participants à la procédure

X._____, représentée par Me Jacques-Edgar Ruedin,
recourante,

contre

Y._____, SA, représentée par Me Pierre Heinis,
intimée.

Objet

contrat de vente immobilière,

recours contre le jugement du Tribunal cantonal

du canton de Neuchâtel, le Cour civile, du 15 décembre 2010.

Vu:

le recours en matière civile formé par X._____ à l'encontre de l'arrêt du 15 décembre 2010 de la Ire Cour civile du Tribunal cantonal neuchâtelois;

la requête d'assistance judiciaire présentée par la recourante;

l'ordonnance du 9 mars 2011 par laquelle la Ire Cour de droit civil du Tribunal fédéral a rejeté cette requête;

l'ordonnance du Juge instructeur du 10 mars 2011 invitant la recourante à verser une avance de frais de 2'500 fr. jusqu'au 28 mars 2011;

la lettre du 28 mars 2011 par laquelle le mandataire de la recourante a retiré le recours au nom de la mandante;

considérant:

qu'il y a lieu de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF);

qu'il convient de tenir compte, pour les frais, de l' art. 66 al. 2 LTF ;

par ces motifs, le Juge unique ordonne:

1.

Il est pris acte du retrait du recours.

2.

La cause 4A_83/2011 est rayée du rôle.

3.

Un émolument judiciaire de 500 fr. est mis à la charge de la recourante.

4.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et au Tribunal cantonal du canton de Neuchâtel, le Cour civile.

Lausanne, le 30 mars 2011

Au nom de la Ire Cour de droit civil

du Tribunal fédéral suisse

Le Juge unique: Le Greffier:

Corboz Piaget

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.